

Le chantier éolien bloqué

La justice a été saisie par deux riverains

Le tribunal de Charleroi a rendu un jugement en référé : le chantier éolien de Baileux s'arrête provisoirement. Green Wind, le promoteur du projet, devra même payer 10.000 euros par jour s'il continue les travaux. Une décision prise par la justice grâce à l'acharnement d'un couple de Chimaciens.

« On a gagné une bataille, mais pas la guerre. On se battra jusqu'au bout ! » C'est avec ces quelques mots que Fabian Haccourt commente la décision prise en référé par le tribunal de première instance de Charleroi qu'il avait saisi. Le tribunal exige en effet l'arrêt immédiat des travaux d'érection des nouvelles éoliennes en cours à Baileux (Chimay). Fabian Haccourt avait rénové une ancienne ferme dans cette région et s'y était installé avec son épouse et ses enfants. Pour cette famille, s'installer à Chimay était un rêve. « Le plateau du Vaulx offre un paysage fabuleux. Et ces éoliennes dénaturent complètement l'environnement qu'offre cet endroit. »

C'est que le projet de départ devait faire apparaître non pas quatre, mais neuf éoliennes dans le paysage chimacien. Après un premier recours, il a été décidé que seuls quatre mâts devaient être érigés. Green Wind, la société promotrice du projet, a alors

introduit une seconde demande de permis pour cinq éoliennes supplémentaires.

« Il y a toujours un recours au conseil d'État contre ce projet. On n'a toujours aucune nouvelle concernant cela, mon avocat a même dit que ça pouvait prendre beaucoup de temps...

Mais le tribunal de Charleroi a sta-

mâts soient construits quand le recours aboutira. Et là, ils diront qu'on les a mis devant le fait accompli et que ça coûterait plus cher de tout démonter. Mais à partir de ce vendredi, pour chaque journée de travail, ils devront payer 10.000 euros. Et nous serons à l'affût pour voir s'ils continuent les travaux. »

Fabian Haccourt tenait à aller jusqu'au bout de sa démarche. « Mon épouse et moi-même ne voulions pas regretter de n'avoir rien fait. Et notre avocat, M^e Patrick Henry, nous a été d'une grande aide. Nous avons aussi été soutenus par les autres riverains et aussi par l'asbl « Vent de Raison ». Il y a une vraie solidarité autour de cette cause. Même si rien n'est encore définitif pour l'instant, nous allons utiliser toutes les ficelles légales disponibles pour faire valoir notre droit, c'est-à-dire pouvoir vivre dans cet environnement qu'offre Chimay, sans qu'il ne soit dénaturé par ces éoliennes. Je ne suis pas contre l'écologie, pas du tout. Mais ça ne sert à rien de rajouter cinq mâts, alors que les quatre premiers ne tournent que 100 jours par an... Je le sais, j'habite juste devant. Par contre, ça pollue en saccageant le paysage, la faune et la flore locales », ajoute Fabian, qui attend maintenant des nouvelles du conseil d'État. ■

XAVIER DE BRABANDER



« ON GAGNE UNE BATAILLE, MAIS PAS LA GUERRE. ON SE BATTRA JUSQU'AU BOUT ! »

tué en urgence, estimant que le permis était illégal sur plusieurs points, dont les nuisances. La norme, c'est 40 décibels. L'éolienne la plus proche se trouve à 650 mètres de notre maison et on dépasse facilement les 40 décibels ! », déplore Fabian Haccourt. « Malgré le recours, les travaux continuent. On dirait qu'ils se fichent de savoir si leur permis est légal ou pas. Ce qui risque d'arriver, c'est que tous les nouveaux